

Rapport d'activité 2010
AG du 16/06/2011

Mesdames et Messieurs,

L'exercice de présentation du rapport d'activité de l'année 2010 relève, pour ma part, d'une double contrainte : celle, habituelle dans cet exercice, de ne pas laisser l'auditoire et celle, conjoncturelle, liée à ma prise de poste de directeur général le 1^{er} septembre dernier, au 2/3 de 2010 dont j'ai la tâche de relater l'activité annuelle.

Mon présent exposé reflète par conséquent des choix de mise en avant de certaines activités et orientations ; et je vous invite à la lecture du document écrit pour une connaissance plus complète de l'activité 2010 de l'ensemble de nos établissements et services.

Pour contrecarrer toute impression d'oubli concernant ce dont je ne parlerai pas, je souhaite en introduction mettre en avant la dimension et la diversité de l'activité annuelle de la Sauvegarde.

Notre association a accueilli, accompagné, soutenu, guidé, aidé 9931 personnes en 2010 au travers l'activité de ses 16 établissements et services.

Derrière ce nombre d'utilisateurs, existe une grande diversité de situations et de réponses qu'il me plaît de mettre en exergue : entre prise en charge 24 h / 24 et 365 jours par an, action éducative en milieu naturel, activité de jour ; entre prise en compte d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de parents, de familles ; entre mineurs en danger, jeunesse en difficulté, en rupture, en crise, en errance, enfants ayant des troubles du comportement, de la personnalité, porteurs de handicaps mentaux, adultes déficients intellectuels, ayant des troubles envahissants du développement, entre action éducative, sociale, pédagogique, thérapeutique.

Je veux souligner l'importance du travail de chacun des professionnels de la Sauvegarde du Rhône, quelle que soit sa catégorie socioprofessionnelle d'appartenance —personnel socio-éducatifs, médico-psychologiques, services généraux, administratifs, encadrement -, et noter l'intérêt de l'articulation et de la complémentarité de leur travail au service à la personne.

L'ouverture du SITEPP (Service d'Intervention Thérapeutique et Pédagogique de Proximité) le 1^{er} septembre 2010 s'inscrit dans la détermination et l'engagement de notre association à répondre au plus près des besoins des populations accueillies, en contribuant à une territorialisation pertinente et adaptée de l'offre d'accueil et de service. Nous nous félicitons du partenariat actif et du soutien sans faille à nos côtés de la délégation territoriale du Rhône de l'Agence Régionale de Santé, de l'Inspection Académique et de la ville de Saint-Priest, dans notre volonté partagée d'offrir un service de et en proximité —le 2^{ème} « P » de SITEPP.

Ce nouvel établissement a atteint très rapidement son niveau d'activité alloué et il ne pourra répondre, dès sa 2^e rentrée scolaire, à toutes les sollicitations d'admission.

La création du SITEPP est aussi le reflet de la prise d'appui de l'ADSEA 69 sur ses savoir-faire existants : il repose sur l'expérience et l'assise territoriale développées par notre SESSAD de Vénissieux depuis 15 ans en matière d'intégration scolaire et sociale ; SESSAD lui-même né en son temps de l'initiative de notre ITEP « la Maison des Enfants ».

En offrant à la fois un SESSAD et un ITEP de jour installés au cœur du groupe scolaire « Jules Ferry » à St Priest, l'ouverture du SITEPP, dernier né des 16 établissements de la Sauvegarde, illustre la démarche, voulue permanente, de transfert et d'enrichissement de nos savoirs, savoir-faire et savoir-être professionnels au plus près des besoins évolutifs des usagers.

oooooooooooooooooooo

Deux de nos établissements, ouverts à titre expérimental, s'inscrivent pleinement dans cette volonté associative d'adaptation permanente aux besoins évolutifs de notre société et de ses composantes les plus en fragilité. Le service AEI (Accompagnement Educatif Intensif) et la Structure Educative Pédagogique Thérapeutique « Les Pléiades » ont en commun de devoir être dans une stratégie inventive et créative d'interventions à même de surprendre et d'accrocher des adolescents, « fins connaisseurs » des structures existantes du médico-social ou de la protection de l'enfance, pour les avoir « en amont » et selon les situations, mises en échec, refusées et/ou n'y avoir pu trouver une place.

Débuté en mars 2008, l'AEI est, fin 2010, à mi-parcours, de son développement expérimental. Fort d'un partenariat installé entre juges des enfants, ASE et PJJ et au terme d'une première stabilisation de l'activité après les fluctuations de démarrage, l'adéquation pertinente entre capacité d'accueil, territoire d'intervention, durée d'intervention et dimension d'équipe éducative, est à réfléchir et élaborer dans le cadre de la prochaine évaluation partagée avec nos partenaires institutionnels. Je ne développerai pas davantage l'AEI car il fait l'objet d'une présentation en dernière partie de cette assemblée générale.

La SEPT « Les Pléiades » a accueilli ses premiers jeunes courant novembre 2009. La complexité, la multiplicité et la prégnance des problématiques des jeunes reçus ont invité à une montée en charge progressive du nombre de jeunes accueillis simultanément, alors que l'équipe des professionnels en construction était logiquement confrontée à des difficultés importantes à contenir des adolescents, qui, pour rappel, mettent en échec les structures d'accueil existantes du médico-social ou de la protection de l'enfance (ou n'y ont pas accès au vu de leur problématique).

La rentrée de septembre 2010 a permis de mettre en œuvre la globalité du projet des Pléiades, tant en internat, en accueil d'urgence qu'en accueil de jour ; le 1^{er} bilan annuel d'octobre 2010 avec les partenaires institutionnels venant déjà et logiquement réinterroger certains aspects du projet d'établissement.

Au regard de son caractère expérimental, une 1^{ère} évaluation globale du projet des Pléiades est prévue prochainement. Je souhaite dès maintenant mettre en exergue à la fois la réalité et la puissance du partenariat institutionnel – avec le travail accompli par « l'instance de préparation et de suivi » (IPS) réunissant très régulièrement ASE, ARS, PJJ, Education Nationale, représentants d'ITEP, acteurs du secteur psychiatrique et cadres de la structure - et du partenariat « de terrain » - au service et « sur mesure » de chaque prise en charge que chaque jeunes accueilli nous amène à tisser.

Et que ce soit pour « Les Pléiades » ou l'AEI, nous pouvons déjà prévoir qu'il nous faudra sans cesse, et pas seulement pendant les cinq années d'expérimentation prévues par le code de l'action sociale et des familles, inventer et adapter avec chaque adolescent sa prise en charge personnalisée, partagée, coordonnée, co-construite.

2010 a également été la première année pleine de fonctionnement de l'IME « La Découverte ». Sa réelle difficulté à être sollicité à hauteur de sa capacité d'accueil de 20 enfants nécessite dès maintenant l'actualisation de sa mission et de son projet dans la prise en compte des besoins diversifiés de son bassin de vie, la diversification de ses modes de prise en charge, devant faire de la position « transfrontalière » de Civrieux –entre Ain et Rhône mais aussi entre « conférences de territoire » Nord et Centre de l'Agence Régionale de Santé- un levier de soutien aux parcours de vie des enfants et de leurs familles.

Dans les faits saillants de 2010, soulignons encore la démarche d'amélioration des lieux d'accueil et de vie des résidents de nos structures. La reconstruction du foyer de vie occupationnel « Le Reynard » a démarré en avril 2010 et l'ensemble des résidents devrait prendre possession de locaux flambant neuf sur le dernier trimestre 2011. Concernant le Foyer d'Accueil Médicalisé « L'Echappée », les résidents de Condrieu occupent leurs nouveaux locaux depuis le 2/11/2010 et ceux initialement accueillis sur Clonas, Pélussin et Roisey ont pris possession des nouveaux locaux de Longes le mois dernier.

Ces nouveaux locaux à « L'Echappée » et au « Reynard » traduisent la volonté associative d'offrir, avec le soutien des services du Conseil Général du Rhône, des lieux de vie à la hauteur de notre mission d'accueil et d'accompagnement de personnes porteuses de handicap, à même de favoriser leur parcours de vie, leur évolution physique et psychique, leur citoyenneté et leurs relations sociales et familiales.

D'autres locaux d'hébergement, notamment à Civrieux, Ecully, ou Oullins, devront prochainement faire l'objet d'étude d'amélioration ou de transformation, certes au regard de normes de sécurité évolutives, mais aussi de fonctionnalité et de confort de vie tout à fait premières dans les missions d'accueil et d'accompagnement qui sont les nôtres.

Dans la suite des orientations retenues et présentées lors de l'assemblée générale de 2009, l'ensemble de nos établissements et services a engagé en 2010 une démarche d'évaluation interne des activités de service à l'utilisateur en prenant appui sur le référentiel et le guide méthodologique associatifs (je vous renvoie aux rapports d'activité de chaque structure).

Pour que notre diversité associative soit porteuse d'optimisation permanente de compétences et de pratiques professionnelles constamment adaptées aux besoins évolutifs des usagers, il nous faut promouvoir et accompagner une approche transversale de notre démarche associative d'évaluation interne : notre enjeu associatif dès 2011 est bien d'inscrire notre action évaluative au-delà de l'obligation légale et de l'exercice encore possiblement vécu et managé comme imposé, dans une dynamique permanente et continue d'accompagnement et de soutien promotionnels des parcours de vie et/ou institutionnels des bénéficiaires de nos actions.

sooosooosooosooosooosooosoo

Consciente d'évoluer dans un contexte de mutation des politiques publiques impactant tant les missions que les moyens de l'action sociale et médico-sociale, l'association entend favoriser le développement d'une approche transversale de ses activités et de son organisation.

Cette évolution associative, amorcée par la décision en 2008 de mise en place de « *pôles qui regroupent les structures intervenant dans des postures voisines* », amène à promouvoir, face à la segmentation de nos activités tant du point de vue de leur administration externe que de leur structuration au sein de l'association, des offres de services cohérentes, partagées, coordonnées, complémentaires et territorialisées, dans ses grands domaines d'intervention – protection de l'enfance, médico-social enfant et handicap adulte- et capables de concilier action de proximité, accompagnement personnalisé, expériences collectives, continuité et permanence de l'action, suppléance ou co-construction avec l'utilisateur selon ses potentialités.

Le guide de notre évolution associative consiste bien à « mettre au centre » l'utilisateur pour toujours mieux répondre à ses besoins globaux, considérés dans un parcours de vie.

C'est bien cette approche qui guide nos dernières réflexions et projets comme ceux de l'AEI et des Pléiades, où il s'agit de prendre en compte, si je peux me permettre cette expression, des jeunes « incasés » qui « ne rentrent pas dans les cases » existantes du fait, certes de problématiques complexes et souvent multiples, mais aussi du fait de la segmentation encore trop marquée des activités sociales et médico-sociales entre elles, induisant une approche cloisonnée de leurs difficultés mais aussi de leurs besoins, qui exclut davantage qu'elle n'intègre.

C'est pour cela, quitte à renforcer les dispositifs lorsque les situations familiales l'exigent, qu'il faudra aussi soutenir la poursuite d'actions éducatives en milieu ouvert de qualité, en capacité et en volonté de garantir la prise en compte des besoins globaux de mineurs dans leur environnement familial et social ; qui plus est dans un contexte économique fragilisant certes une société endettée notamment par l'exigence de son modèle social, mais fragilisant surtout les plus en difficulté et les plus démunis que sont les usagers de nos services.

Parallèlement, les pouvoirs publics, à la recherche d'une nouvelle efficacité dans ce contexte financier tendu où le coût de la solidarité peut s'avérer une variable d'ajustement, ne pourraient retenir comme voie unique celle de la mise en compétition par la généralisation de la concurrence à travers des procédures d'appel à projet. Cette inversion des logiques partenariales des pouvoirs publics avec le secteur associatif habilitée déstabilise les professionnels de l'action sociale comme les associations qui les emploient : les uns et les autres peuvent être dubitatifs devant cette logique vertueuse conférée à la concurrence dans un contexte de « crise de l'argent public ». Aussi est-il urgent de coopérer encore davantage entre nos établissements et services mais aussi entre nos domaines d'activité pour proposer des réponses adaptées, pertinentes et anticipatrices des évolutions sociétales que nous ne sommes pas sans observer dans la diversité des situations et des réponses que nous agissons. Cela doit également nous amener à développer la coopération inter-associative (dont je me félicite qu'elle soit portée par notre président dans le secteur rhodanien de la protection de l'enfance) dans des complémentarités et des réponses partagées et bienveillantes pour les personnes qui nous sont confiées : situons-nous dans la « concurrence » plutôt que dans une concurrence singeant le secteur lucratif dont nous n'avons ni les moyens ni la finalité.

Dans un contexte d'évolution sociétale qui affaiblit notre vivre-ensemble en favorisant l'individualisation et l'entre-soi dans nos rapports sociaux, au risque avéré du repli et de l'exclusion de toujours plus de nos concitoyens, l'ADSEA 69 souhaite contribuer, à son humble échelle, et dans son animation interne, à contrer la crise des valeurs sociales en valorisant le fait associatif et le faire association. Aussi, la direction générale et le comité des directeurs rejoignent-ils le conseil d'administration et son président lorsqu'il va s'agir, comme cela vient d'être exposé dans le rapport moral, de décliner la dynamique stratégique du projet associatif et d'explorer des modes d'organisation selon une visée coopérative.

Faire association autrement au seul profit des personnes que nous accueillons et accompagnons, et avec l'aide des systèmes gestionnaires qui les encadrent : cela est loin d'être un défi utopique si l'on considère par exemple l'accord partenarial établi dans le domaine du handicap adulte avec les services du Conseil Général du Rhône et qui consacre un partenariat de gestion responsable reposant sur un dialogue permettant l'autonomie et le contrôle au profit de la prise en charge globale des résidents de nos trois structures concernées.

Aussi, pouvons-nous souhaiter que cette synergie au bénéfice premier des usagers s'étende à l'ensemble de nos activités de service et continue de porter l'ADSEA 69 en tant qu'espace d'initiatives et d'expérimentations.

Merci de votre attention.

D. FISCHER
Le 16/06/2011